

Versailles, le 8 novembre 2021

**La Rectrice de l'Académie de Versailles,**

à

Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat  
Mesdames et messieurs les principaux des collèges publics et privés sous contrat  
s/c de mesdames et messieurs les directeurs académiques des services de l'Education nationale

**Division d'appui et conseil aux établissements et aux services**

Affaire suivie par :  
Christine WEILL IA-IPR  
Catherine GUFFLET IA-IPR  
Tel : 01 30 83 40 43  
DACES 3  
Sébastien LECLERE  
Fabrice IMIOLA

Courriel : periscolaire.daces3@ac-versailles.fr  
Tel : 01.30.83 44 37

**Diffusion :**

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

A	DSDEN	ESPE
A	78	Universités et IUT
A	91	Gds. Etabs. Sup
A	92	CANOPE
A	95	CIEP
	Circonscriptions	CIO
	78	CNED
	91	CREPS
	92	CROUS
	95	DDCS
	Inspection 2nd degré	78
	Divisions et Services, CT et CM	91
		92
A	Lycées	95
	78	DRONISEP
	91	INS HEA
	92	INJEP
	95	SIEC
A	Collèges	UNSS
	78	Représentants des Personnels, 1 <sup>er</sup> degré
	91	
	92	78
	95	91
	Écoles	92
	78	95
	91	Représentants des Personnels, 2nd degré
	92	
	95	Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées	
A	Collèges privés	78
A	Lycées privés	91
A	MELH	92
	LYCEE MILITAIRE	95
A	EREA	
	ERPD	

**Nature du document :**

- Nouveau  
 Modifié

**Le présent document comporte :**

Circulaire 2 p.  
Annexe 0 p.  
Total 2 p.

**Objet : Olympiades académiques de mathématiques par équipe**

Les Olympiades académiques de mathématiques par équipe opposent, comme leur nom l'indique, des équipes de trois collégiens scolarisés en troisième ou de trois lycéens de seconde ou des équipes mixtes constituées de trois élèves scolarisés en troisième ou seconde. Le concours complète de manière originale les compétitions organisées pour les lycéens de première et les collégiens de quatrième, en mettant l'accent sur le travail collaboratif. Nos partenaires fidèles se sont engagés à nos côtés et nous permettent de doter généreusement les lauréats lors d'une cérémonie. Les Olympiades de mathématiques sont un moment important de la vie de l'académie. La création de laboratoires de mathématiques dans les lycées (plan Villani-Torossian) peut s'appuyer sur la composition d'équipes mixtes de lycéen(ne)s et de collégien(ne)s des collèges amont.

**1. Nature du concours**

L'épreuve comporte trois ou quatre exercices qui, sans être particulièrement difficiles, sont présentés de manière « ouverte » : les notions mathématiques à utiliser pour les résoudre, quoique ne dépassant pas le niveau des programmes du collège, ne sont pas explicitées dans les énoncés. **Un travail de collaboration, dans la recherche comme dans la rédaction des solutions, est nécessaire.**

**2. Inscription des candidats**

Chaque établissement, collège ou lycée, est invité à composer des triplettes d'élèves de troisième ou de seconde. Des établissements voisins peuvent constituer des triplettes mixtes.

S'y prenant suffisamment à l'avance, ils pourront faire en sorte que les membres de chaque équipe apprennent à travailler ensemble. Il n'y a pas d'effectif maximum, mais cinq triplettes pour un collège, une douzaine pour un lycée semblent raisonnables. L'établissement constituera sa liste de triplettes, identifiées par le code UAI (ex R.N.E.) de l'établissement (ou à défaut son nom et l'indication de la commune) et un numéro d'ordre.

**Cette liste sera close au plus tard le 28 janvier 2022.** Elle est conservée par l'établissement. Parallèlement, il convient de procéder **avant le 28 janvier 2022** à l'inscription de l'établissement aux olympiades de mathématiques, **en se connectant sur le lien suivant** :

<https://edu-sondage.ac-versailles.fr/index.php/733388?lang=fr>

### **3. Déroulement de l'épreuve**

**L'épreuve a lieu le mardi 29 mars 2022, de 14 heures à 16 heures (un décalage est possible pour tenir compte des contraintes horaires propres à l'établissement).**

Elle se déroule dans chacun des établissements ayant déclaré avoir inscrit des candidats, et sous la surveillance du personnel de l'établissement. **Il est demandé aux établissements d'inscrire dès maintenant la journée du 29 mars 2022 à leur agenda, de sorte à éviter toute concurrence avec d'autres travaux ou des activités périscolaires.** Il n'y aura pas de convocation. Un rappel sera transmis aux élèves en temps utile par les professeurs. Il convient de veiller à organiser le travail dans un cadre serein et spacieux permettant les échanges au sein de chaque équipe tout en évitant que l'une perturbe l'autre. On tiendra évidemment compte des consignes de sécurité liées à l'épidémie, si elles sont encore d'actualité.

Les calculatrices sont autorisées ainsi que le matériel usuel de géométrie, la colle et les ciseaux.

### **4. Transmission des copies - palmarès**

Le matériel de composition devrait parvenir aux établissements une semaine avant l'épreuve. Une fois l'épreuve passée, les copies rédigées seront envoyées dans les plus brefs délais au rectorat, d'où elles repartiront vers les correcteurs constituant le jury académique, qui établira le palmarès. Chaque équipe recevra un compte-rendu de son travail.

### **5. Informations complémentaires**

Il est prévu que les sujets n'abordent pas les questions figurant spécifiquement au programme de seconde. Les énoncés seront aussi courts que possible : les équipes devront décider des stratégies de résolution envisageables et répartir le travail et la réflexion, la rédaction demeurant collective. Les établissements peuvent naturellement organiser des ateliers de préparation à la compétition. Ils trouveront des exemples sur le site académique de mathématiques : <http://euler.ac-versailles.fr>, rubrique Olympiades.

Les questions éventuelles peuvent être adressées aux IA-IPR de mathématiques et à la DACES 3.

**Pour la rectrice et par délégation**

**Le secrétaire général**

**Signé : Benoît Verschaeve**